FRC.41
33705
Case
FRC
26188

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR VINCENT,

CAPITAINE, COMMANDANT

LES CHASSEURS DES QUATRE-NATIONS,

A l'assemblée générale de la section, le 8 janvier 1793, l'an second de la république.

CITOYENS,

Vous rappelez-vous ce temps, où un ennemi victorieux par trahison sembloit menacer nos murs de la mort la plus certaine? A ce signal tous les Français sortirent de leur léthargie, s'armèrent du glaive de la liberté, et se précipitèrent au-devant des phalanges ennemies. Une compagnie de chasseurs se forma sous vos auspices, et en partant nous vous jurâmes de ne revenir que vainqueurs. Je suis chargé, par mes camarades d'armes, de vous instruire qu'ils ont tenu parole. Ils vivent; mais l'ennemi honteux fuit les coups de nos jeunes républicains.

Je n'entrerai pas dans le détail des actions toutes plus héroïques les unes que les autres, où ces braves jeunes gens ont montré cette intrépidité calme, ce courage raisonné, ce sang-froid toujours garant de la victoire. Ils

THE NEWBERRY LIBRARY

ont fait leur devoir; ils ont acquitté leurs engagemens, et n'attendent que le signal pour voler de nouveau à l'ennemi. Epuisés de fatigues, que le génie seul de la liberté a pu leur faire supporter, ils se livrent un instant au repos; mais ce sommeil est celui du lion : ils se réveilleront plus terribles, s'armeront de leur massue, et s'élanceront dans les combats. Citoyens, parens ou amis des braves chasseurs de la section des Quatre-Nations, vos enfans sont dignes de vous, de la patrie et de la liberté. Le dieu tutélaire de la république a veillé sur leurs têtes; ils vivent tous, et la mort les a tous respectés.

Pour moi, citoyens, j'ai profité du quartier d'hiver où nous sommes entrés, pour venir dans votre sein réparer mes forces et en puiser de nouvelles; soumis aux loix sévères de la discipline, je ne suis parti qu'avec des permissions précises de mes généraux : je les dépose sur le bureau, et je désire qu'elles soient lues; elles sont un monument authentique de la bravoure des chasseurs de cette section.

Citoyens, je sais qu'en mon absence la calomnie s'est attachée à mes pas; elle est venue aigrir la douleur de mon épouse. N'importe, je ne ferai pas à la section l'injustice d'en relever les traits; un soldat patriote, un vertueux républicain se tait, et lorsqu'on le cite au tribunal de l'opinion, il lui est bien doux de répondre avec Scipion, à tel temps j'étois à tel poste, je rendois tel service à la république.

La compagnie des chasseurs des Quatre-

Nations, commandée par le capitaine Vincent, ayant servi à l'avant-garde de l'armée que je commande, avec la plus grande distinction, désirant que cette compagnie se porte à un nombre plus considérable de chasseurs, et même jusqu'au complet d'un bataillon s'il étoit possible, je permets au capitaine Vincent d'aller à Paris pour faire la levée de ces hommes, et y vaquer en même-tems à ses affaires.

Au quartier-général de Liége, le 3 décembre 1792, l'an premier de la république. Le général en chef de l'armée Belgique.

Signé, DUMOURIER.

Je dois à la vérité et à la justice de dire que la compagnie des chasseurs des Quatre-Nations, commandée par le capitaine Vincent, a servi, une grande partie de la campagne, dans l'avant-garde que je commande, et que dans toutes les actions qui se sont présentées elle s'est conduite d'une manière qui lui a mérité les suffrages de tous leurs camarades d'armes, et lui a mérité les éloges et l'attention du général en chef. *Signé* STENGEL.

Je certifie la vérité de ce que dit le général Stengel sur la valeur brillante et la bonne conduite de la compagnie des chasseurs des Quatre-Nations, et de ses officiers. A Liége, le 3 décembre 1792, l'an premier de la république. *Signé*, le général en chef, DUMOURIER.

Réponse du président de la Section.

Citoyen Vincent, le souvenir de la belle journée qui a précédé ton départ et celui de nos jeunes frères d'armes;

582

Quand tu présentas ta jeune troupe guerrière à l'assemblée législative ; que ces paroles étoient expressives ! Je ne les ai pas pris à la toise ; je leur ai mis la main sur le cœur, et j'ai senti qu'ils en avoient.

Oui, vous avez juré tous de mourir ou de revenir vainqueurs. Mais sais-tu que la fortune n'est pas toujours aveugle ? elle les avoit adoptés pour ses enfans. En soulevant son bandeau, elle a détourné les coups qui pouvoient les atteindre. Tu jures en leur nom de retourner à la victoire ; ton vœu, comme le notre, sera exaucé. Nous te revoyons avec plaisir : il nous tarde à tous de ceindre du chêne civique le capitaine, comme chaque soldat de la compagnie.

Ne te plains de rien ! Tais-toi, la calomnie n'a plus de dents ; depuis le 10 août, la lime de la république les a brisées.

L'assemblée générale, on ne peut pas plus satisfaite de la bonne conduite des chasseurs formés dans son sein, et émue jusqu'à la sensibilité des preuves multipliées de valeur qu'a données cette compagnie de héros, arrête : que le discours du capitaine Vincent, ainsi que la réponse de son président, seront imprimés et envoyés aux 47 sections, aux bataillons de Paris qui sont aux armées, et à la brave compagnie de chasseurs des Quatre-Nations.

Signé, LEGANGNEUR, président. THOMAS, secrétaire-greffier.

De l'imprimerie des Révolutions de Paris, rue des Marais, F. S. G., n°. 20.